

Fusion des intercommunales mixtes wallonnes ORES devient gestionnaire de réseau

Louvain-la-Neuve - 31 décembre 2013

L'ultime étape de la fusion des huit gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) mixtes wallons a été franchie aujourd'hui, 31 décembre 2013, avec la publication au Moniteur belge de la loi permettant la mise en œuvre de la fusion et le dépôt de l'acte constitutif du nouveau GRD auprès du greffe du tribunal de Nivelles.

À compter de ce 31 décembre 2013, ORES devient donc officiellement le GRD responsable de la distribution d'électricité et de gaz naturel dans les 197 villes et communes regroupées jusqu'à présent au sein des huit intercommunales mixtes wallonnes (Ideg, IEH, IGH, Interlux, Intermosane, Interest, Sedilec et Simogel). Ces dernières sont légalement dissoutes et cessent d'exister à dater de ce jour.

Consolidation et simplification

Pour les ménages, les entreprises, comme pour les villes et communes qui recourent aux infrastructures d'ORES, ce regroupement est le gage d'un service performant, en mesure de s'adapter aux évolutions du secteur, avec des coûts maîtrisés. Pour l'économie wallonne, la fusion permet la consolidation d'une entreprise forte de 2.350 collaborateurs, desservant 197 communes (voir ci-dessous), investissant en moyenne 250 millions d'euros par an et dégageant un chiffre d'affaires consolidé de plus de 950 millions d'euros. La fusion s'inscrit aussi dans une démarche de simplification, de rationalisation et d'allègement des structures publiques. Le nombre de mandats d'administrateurs publics diminue de plus de 60%.

Il faut rappeler que les tarifs de distribution appliqués jusqu'à présent ne sont pas modifiés : en effet, le législateur fédéral a adopté, le 20 décembre dernier, la loi qui permet la préservation de tarifs différents par secteur géographique et qui a été publiée au Moniteur ce 31 décembre 2013.

